

Le document est organisé sous forme d'annexes :

- annexe 1 : interventions de longue durée,
- annexe 2 : interventions multiples,
- annexe 3 : inondations,
- annexe 4 : tempêtes / tornades / coups de vent,
- annexe 5 : fiche renseignements interventions multiples.

## **Annexe 1 – Liste DTA interventions de longue durée**

- **DTA générales**

- s'organiser pour durer :
  - ouvrir un planning sur plusieurs jours (calendrier Outlook, fichier Excel, fichier Microsoft project...), en listant :
    - les cadres et les spécialistes disponibles avec les groupes date-heure (pour assurer la continuité du commandement),
  - inscrire les tâches quotidiennes à effectuer,
  - gérer également les mécaniciens du SDIS dans la durée,
- relèves :
  - penser à relever aussi les CDG « renfort commandement »,
  - ne pas relever le commandement en même temps que le personnel de terrain (mini 2 h de décalage : idem FdF),
  - dans la mesure du possible, laisser le COS au même officier en lui ménageant des temps de repos pendant les périodes de faible intensité : idem FdF).

- **officier logistique**

- tous les matins :
  - organiser le réarmement du CLOG (ne pas hésiter à prévoir 150 ou 200 repas, ils seront, de toutes façons consommés le lendemain),
  - organiser les tournées de carburant si besoin,
  - organiser le ramassage des matériels détériorés,
- dans les CIS retenus comme PC de secteur, faire convoier :
  - 5 ou 6 lits Picot,
  - autant de duvets,pour pouvoir coucher sur place.

- **CODIS**

- officier moyens CODIS :
  - récupérer un appareil numérique pour pouvoir photographier les tableaux de gestion,
- sectoriser l'organisation du CODIS en isolant l'opération de l'activité courante.

## Annexe 2 – Liste DTA interventions multiples

- **Commandement**

- priorités (sauf contrordre du DOS) :
  - 1) outil de travail (entreprises et autres activités économiques) + types U, J, EP,
  - 2) particuliers et équipements publics nécessaires à la gestion de la crise,
  - 3) équipements publics non nécessaires à la gestion de la crise,
  - 4) routes (sauf si problèmes d'accès → à mettre en 1),
- engagement du SSSM à calibrer,
- dans les CIS :
  - faire trier les interventions par nature, secteur et degré d'urgence par le GGO,
  - bloquer 1 VLHR (à mettre HS sur le système d'alerte) pour pouvoir effectuer les reconnaissances,
- **OGD** :
  - faire une reconnaissance hélico globale dès que possible,
  - déterminer les priorités d'action.

- **CTA**

- envoyer les engins en renfort sur le PC de secteur et non en re-couverture opérationnelle immédiate (sauf urgence).

- **CODIS**

- sectoriser l'organisation du CODIS en isolant les opérations multiples de l'activité courante,
- tenir à jour une main courante dès le début de la crise (→ documents électroniques CDG RC à mettre sur ordinateur salle de décision et faire venir une secrétaire si nécessaire),
- **officier renseignements CODIS** :
  - utiliser la messagerie électronique entre les services,
  - déterminer le temps disponible après la réception du bulletin d'alerte,
  - afficher la sectorisation retenue dans la salle CTA et briefer les opérateurs à chaque relève,
  - distribuer à proximité ou afficher sur tous les postes la liste téléphonique interne du CTA / CODIS.
- **officier communication** :
  - en lien avec la préfecture :
    - informer le grand public par le web,
    - faire un point d'information des sinistrés,
  - en l'absence de l'officier communication, l'OGD organise les relations avec la presse.

- **chefs d'agrès** :

- **VTPM** :
  - matériels à laisser à demeure :
    - carnet de renseignements pour interventions multiples,
    - lot de sauvetage,
    - lot balisage,
    - échelles à coulisse,
  - matériels à prendre à la demande (présent : dans chaque CIS) :
    - lot protection et tempête,
    - lot tronçonnage,
    - lot assèchement,
  - matériels à prendre à la demande (présents dans certains CIS seulement) :

- lot énergie – éclairage,
- lot épuisement petite capacité,
- lot épuisement grande capacité.
- Utiliser le carnet de prise de renseignements interventions multiples (permet, entre autres, de rédiger les attestations d'intervention).

### **Annexe 3 – les différents types d'inondations**

- **les inondations de plaine**

Peuvent résulter :

- d'un débordement direct du cours d'eau qui sort de son lit mineur,
- d'une forte remontée des nappes phréatiques (Somme 2001).

La montée des eaux est progressive et peut durer plusieurs jours.

- **la crue torrentielle**

Elle se produit dans les fortes pentes ou à l'aval des reliefs élevés, lorsque les rivières ont préalablement été alimentées par des pluies de grande intensité.

Phénomènes éclairs aussi spectaculaires que particulièrement violents et meurtriers (Nîmes, Grand-Bornand, Vaison-la-Romaine...), elles sont susceptibles de charrier d'importants volumes de matériaux. Leur vitesse de survenue a pour conséquence des temps de réaction très courts. Les épisodes cévenols appartiennent à cette catégorie (Nîmes – 1987).

- **le ruissellement en secteur urbain**

Résultent d'orages intenses avec plusieurs centimètres de pluie par heure, ce qui provoque un très fort ruissellement qui ne peut s'écouler dans les réseaux d'eaux pluviales et les sols imperméabilisés.

- **les inondations littorales**

Dues à la submersion de zones côtières par la conjonction des tempêtes et des fortes marées.

- **l'inondation accidentelle**

Due à la rupture de barrage ou de digue. Leurs effets sont ceux des crues torrentielles, à grande échelle si la retenue était d'importance.

### Annexe 3 – Conséquences potentielles des inondations

Les risques généraux :

|  |   |
|--|---|
| Personnes  | Noyades, blessures par charriage, morts et disparus, électrocution  |
| Biens et activités économiques                           | Cultures, bétail, habitations, installations industrielles et artisanales, commerces, pertes d'exploitation   |
| « fluides essentiels » et paralysie des services publics | EDF, télécommunications, circulation routière et ferroviaire, hôpitaux  |
| Infrastructures  | Atteinte aux ouvrages d'art (ponts, routes, voies ferrées)  |
| Environnement  | Dépôts de boue et de déchets en tout genre avec atteinte de la faune et de la flore   |
| Effets indirects   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- atteinte du réseau d'évacuation des eaux usées,</li> <li>- déplacement de déchets en tout genre,</li> <li>- accidents technologiques,</li> <li>- réactions chimiques violentes de certains produits avec l'eau pouvant conduire à des explosions (sodium...),</li> <li>- détérioration des stockages souterrains de gaz avec ruptures de canalisations,</li> <li>- libération de produits toxiques liquides ou solides par destruction des emballages</li> </ul> |

Conséquences par point d'impact :

| Points d'impact               | Conséquences   | Conséquences sur... et action(s)  |
|-------------------------------|--|---|
| Habitat                       | Submersion quasi-complète  | Sauvetage immédiat<br>Relogement de longue durée  |
|                               | Destruction complète   | Abandon de l'habitat et relogement après sauvetage ou mise en sécurité                    |
|                               | Détérioration plus ou moins importante   | Conditions de vie précaires   |
|                               | Inutilisation partielle  | Relogement provisoire   |
| Fluides énergétiques          | Coupure électricité, gaz<br>Approvisionnement fioul  | Eclairage, chauffage, froid alimentaire, cuisine, eau chaude, conditions de vie précaires |
| Approvisionnement alimentaire | Atteinte ou incapacité de fonctionnement totale ou partielle des centres d'approvisionnement | Assistance alimentaire  |
| Approvisionnement en eau      | Nappes, réservoirs collectifs ou canalisations détruites ou souillées                        | Assistance en eau potable   |

| Points d'impact   | Conséquences  | Conséquences sur... et action(s)   |
|---|---|--|
| Transport de personnes                                  | Circulation routière locale de proximité impossible, difficile, ralentie  | Approvisionnement alimentaire,<br>Présence au travail,<br>Scolarisation,<br>Soins,<br>Courrier.  |
|   | Circulation ferroviaire impossibles, difficile, ralentie  | Communications inter-régionales  |
| Transport et distribution de marchandises               | Circulation des poids-lourds,<br>Circulation ferroviaire,<br>Circulation fluviale,<br>difficiles, impossibles, ralenties  | Approvisionnements perturbés ou interrompus  |
| Distribution des soins                                  | Circulation des personnels de santé,<br>Accès aux centres de soins impossibles ou difficiles<br>Centres de soins inopérants totalement ou partiellement en raison de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dommages matériels,</li> <li>- manque de personnels,</li> <li>- défaut d'approvisionnement,</li> <li>- défaut d'énergie</li> <li>- ...</li> </ul> | Assistance sanitaire quotidienne<br>Assistance sanitaire d'urgence<br>Transfert des patients vers d'autres structures de soins opérantes |
| Communications, relations inter-humaines et information | Lignes téléphoniques interrompues,<br>Usage du GSM difficile ou impossible,<br>Informations télévisées non reçues (panne d'électricité)   | Recensement des foyers isolés<br>Distribution des informations élémentaires par les secours (sécurité, évolution de la situation...)     |
| Elevage   | Conditions d'habitat  | Sauvetage<br>Protection  |
|   | Conditions d'alimentation   | Hébergement,<br>Alimentation,  |
|   | Etat sanitaire  | Soins « palliatifs »   |
|   | Circulation et commercialisation des animaux et des produits animaliers   | Suppléance des circuits de commercialisation   |
| Etablissements industriels                              | Détériorations plus ou moins importantes  | Risque de pollution de l'environnement   |
|   | Manque d'énergie de fonctionnement<br>Approvisionnement en matières premières<br>Manque de personnels   | Chômage technique et incidences économiques régionales   |

| <b>Points d'impact</b>        | <b>Conséquences</b>   | <b>Conséquences sur... et action(s)</b>  |
|-------------------------------|---|--|
| Etablissements commerciaux    | Détérioration plus ou moins importante<br>Manque d'énergie de fonctionnement<br>Approvisionnement en produits commerciaux<br>Manque de personnels | Chômage technique et incidences économiques régionales   |
| Voies de circulation routière | Submersion rapide et importante   | Sauvetage terrestre ou aérien des automobilistes en péril<br>Interruption circulation routière |
|                               | Submersion partielle  | Interruption circulation routière  |
| Voies ferrées                 | Submersion importante avec destruction des installations  | Interruption de circulation  |
|                               | Submersion partielle avec détérioration des installations   | Retards ou interruption de circulation   |
| Aéroport                      | Submersion partielle  | Fermeture des piste  |
| Sécurité générale             | Abandon des habitats et des établissements commerciaux détériorés   | Surveillance policière et sécurité générale contre les risques de vol et de pillage            |
| Santé publique                | Disfonctionnement des réseaux d'assainissement,<br>Manque d'eau potable   | Prévenir toute crise sanitaire   |

### Annexe 3 – liste de DTA

- **CODIS**

- faire venir le chef de la FOS SUB au CODIS,
- « cadenasser » les plongeurs sur le système d'alerte,
- « cadenasser » ensuite les SAV sur le système d'alerte,
- activer le stationnaire dans tous les CIS (pour éviter qu'un appel urgent ne soit perdu),
- **officier moyens CODIS :**
  - constituer des groupes inondation (1 CDG + 2 CCF ou CCFS + 2 VTPM + lots épuisement),
  - dresser une liste des sociétés disposant de moyens de pompage :
    - eaux chargées,
    - hydrocureuses,
    - autres,
- **officier renseignements CODIS :**
  - prendre contact avec le CORG pour connaître l'état des routes coupées (faire la différence entre points coupés et zones coupées, faire la différence entre pont coupé et abords du pont infranchissables...),
  - afficher la sectorisation retenue dans la salle CTA et briefer les opérateurs à chaque relève,
  - distribuer à proximité ou afficher sur tous les postes la liste téléphonique interne du CTA / CODIS,
  - lister les ERP qui nécessiteront une visite du BDPRV avant poursuite de l'activité,
  - ne pas oublier dans la liste de destinataires des messages d'alerte et de suivi des crues :
    - le Conseil général (gestion des transports scolaires),
    - l'inspection d'académie (gestion des transports scolaires, réorganisation des circuits en fonction des axes coupés, transport des élèves handicapés par les taxis générant de nombreux appels si réorganisation, hébergement sur place des élèves... en prenant en compte que les écoles ferment aux alentours de 16h30)  
→ faire un point quotidien pour 15h30 au plus tard,
- **officier sécurité (consignes à diffuser au personnel) :**
  - sur route submergée :
    - absence de repère pour matérialiser la route noyée sous les eaux,
    - présence de nombreux débris visibles ou invisibles (arbres, coulées de boue, matériels divers, voitures abandonnées...),

- **PC de secteur**

- regrouper les moyens particuliers de renfort (BLS, BRS, CCR & CCF...) sur le PC de secteur,

- **cartographie**

- dresser liste des points sensibles à l'inondation (ERP, entreprises...),
- tableau de conversion des hauteurs de crue (groupe de travail en cours),

- **COD**

- la décrue est aussi difficile à gérer que la crue,
- crue : → cellule opérationnelle avec pour missions :
  - évacuations,
  - relogement provisoire,
- décrue : → cellule nettoyage,

- cellule économique,
- cellule « entreprises »,
- cellule relogement.

- **DTA potentielles d'intervention sur le terrain (liste non exhaustive, non obligatoire, conçue comme une « boîte à outils », à proposer en COD ou à définir sur place en liaison avec les maires et les services concernés, en fonction de la situation rencontrée)**

| <b>DTA</b>   | <b>SP</b> | <b>Inter-services</b> |
|--|-----------|-----------------------|
| Dégager les embâcles des cours d'eau   |           | X                     |
| Dégager les routes   | X         | X                     |
| Lester les ponts   |           | X                     |
| Construction d'une digue en urgence (en goudron, enrochements, tout-venant de gros calibre...)   |           | X                     |
| Créer une cellule « entreprises » en Mairie  |           | X                     |
| Engager des scooters des mers pour les sauvetages / mises en sécurité  | X         |                       |
| Mettre en place des passerelles (services municipaux)  |           | X                     |
| Dissuader le transit des populations (au moins dans la journée),   |           | X                     |
| Diffuser l'alerte par EMA  | X         | X                     |
| Distribution de parpaings aux riverains (services municipaux),   |           | X                     |
| Délimiter les zones exposées aux risques en tenant compte de leur nature et de leur intensité  |           | X                     |
| Préparer la phase de décrue  |           | X                     |
| Si menace de rupture de digue : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ création d'un chemin d'accès sur la brèche pour permettre à la noria de camions de déverser des gravats dans la brèche,</li> <li>▪ largages de « big-bags » de 1,5 t de cailloux / gravier par hélico type PUMA,</li> <li>▪ échouage de péniche(s) dans la brèche,</li> <li>▪ évacuation des eaux par pompes hydrostatiques.</li> </ul> |           | X                     |

- **DTA de prévention**

- officier BDPRV :
  - conseiller aux ERP sensibles aux inondations de déplacer en hauteur ou en toiture leurs équipements sensibles,
- inondations à cinétique lente – prévention – conseils aux particuliers et aux entreprises :
  - éviter de construire en zone inondable,
  - mettre hors d'atteinte :
    - équipements et machine fragiles et coûteuses,
    - stocks et matières premières (surtout le vrac),
    - produits et matériaux dangereux ou polluants,
    - mobiliers,
  - éviter tout stockage ou dépôt en sous-sol,
  - prévoir des zones de stockages provisoires non inondables,
  - entretenir, lubrifier et prévoir le bâchage des équipements et machines fragiles qui ne peuvent être déplacés,
  - envisager le démontage des pièces fragiles de certaines machines, le moment venu,

- vérifier l'emplacement et l'accessibilité des locaux stratégiques ou dangereux (locaux techniques, transformateurs...),
- vérifier les vannes d'ouverture ou d'arrêt essentielles,
- garder a minima les systèmes de protection incendie en état de marche (protection par murets des postes sprinklers face aux débris flottants, repérer par jalons les vannes submersibles...),
- vérifier l'alimentation en énergie des systèmes de sécurité,
- lester ou renforcer l'ancrage des citernes ; vérifier leur étanchéité,
- éviter l'entraînement par le courant de matériaux flottants,
- obturer les ouvertures type soupiriaux, bouches d'aération...,
- acquérir ou louer des pompes de relevage pour vider les sous-sols, caves et réserves,
- sécuriser les lieux contre les risques de vol, de malveillance et d'incendie,
- vérifier son contrat d'assurance !

### • DTA de prévision

| DTA   | SP | Inter-services |
|---|----|----------------|
| Déterminer les zones concernées pour chaque niveau de vigilance   |    | X              |
| Déterminer le cheminement de la propagation de l'inondation : points de brèche, hauteurs d'eau, sens des écoulements...   |    | X              |
| Déterminer les enjeux : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ population,</li> <li>○ nombre de bâtiments de chaque type : industries, exploitations agricoles, commerces, habitations (de plain-pied, R+1 et plus...), ETARE, ICPE et autres bâtiments à risques.</li> </ul> | X  | X              |
| Délimiter les zones non directement exposées, mais où de nouveaux ouvrages, aménagements, construction pourraient aggraver les risques ou en créer de nouveaux  |    | X              |
| Réglementer tout type de construction, d'ouvrage, d'aménagement ou d'exploitation agricole, forestière, artisanale, commerciale ou industrielle   |    | X              |
| Définir les mesures de prévention, protection, sauvegarde qui doivent être prises dans les zones exposées aux risques   | X  | X              |
| Définir les mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, ouvrages, espaces mis en culture ou plantés à la date de l'approbation du plan  | X  | X              |
| Réduction de la vulnérabilité pour les constructions situées en zone inondable  |    | X              |
| Faire en sorte que les zones inondables ne soient pas des tentations pour l'urbanisation. Ces zones doivent recevoir tout ce qui ne craint pas l'inondation (terrains de sport, activités agricoles compatibles avec la saison des crues...).                                   |    | X              |
| Préserver, à l'amont, des zones d'expansion des crues avec, si besoin, construction de digues, déversoirs, lacs-tampons...  |    | X              |
| Créer une agence foncière qui rachètera les maisons, au fur et à mesure qu'elles se libéreront, pour les raser et déplacer les gens, tout en sachant que, de toutes façons, cette solution sera longue et très coûteuse.  |    | X              |
| Rehausser les digues n'est pas toujours la panacée. L'histoire a montré que dans la course à l'échalote entre la crue et la digue, la crue finissait toujours par gagner. Il faut par contre renforcer les digues en les  |    | X              |

|  |  |   |
|--|--|---|
| consolidant au pied, car le risque principal n'est pas que l'eau passe par-dessus la digue, mais que les remous à la base arrachent le pied de digue et qu'elle s'effondre sur elle-même.  |  |   |
| Maintenir les niveaux en période normale mais pouvoir les abaisser en période de crue : <ul style="list-style-type: none"><li>• curer et draguer les cours d'eau entre une valeur mini et une valeur maxi,</li><li>• construire des barrages effaçables.</li></ul> |  | x |
| Rétablir une agriculture adaptée permettant la rétention superficielle des eaux (exemples : vigne et olivier en zone méditerranéenne, cultures en terrasses...).   |  | x |

## Annexe 4 – tempêtes / tornades / coups de vent

- **CODIS**

- **officier moyens CODIS :**

- adapter, à la demande, les groupes tempêtes (1 CDG + 1 CCF ou CCR + 3 VTPM + lots tempêtes + lots tronçonneuses), éventuellement mixés – pour la partie routière – avec les équipes du Conseil général et/ou de la DIR (+ EDF et France-télécom pour les phénomènes à grande échelle),
- dresser une liste des sociétés disposant de moyens spécifiques :
  - bûcheronnage / élagage,
  - tracteurs forestiers,
  - autres,

- **officier renseignements CODIS :**

- prendre contact avec le CORG pour connaître l'état des routes coupées (faire la différence entre points coupés et zones coupées),
- lister les ERP qui nécessiteront une visite du BDPRV avant poursuite de l'activité,
- ne pas oublier dans la liste de destinataires des messages de viabilité des routes :
  - le Conseil général (gestion des transports scolaires),
  - l'inspection d'académie (gestion des transports scolaires, réorganisation des circuits en fonction des axes coupés, transport des élèves handicapés par les taxis générant de nombreux appels si réorganisation, hébergement sur place des élèves... en prenant en compte que les écoles ferment aux alentours de 16h30)  
→ faire un point quotidien pour 15h30 au plus tard,

- **officier sécurité (consignes à diffuser au personnel) :**

- rappeler les consignes de sécurité « tronçonnage »,
- rappeler les consignes de sécurité « feux de chablis » (problématique tronçonnage identique),

- **PC de secteur**

- regrouper les moyens particuliers de renfort (CCR & CCF...) sur le PC de secteur,

- **cartographie**

- dresser liste des points sensibles touchés (ERP, entreprises...),

- **COD**

- pendant l'événement : → cellule opérationnelle avec pour missions :
  - évacuations,
  - relogement provisoire,
- après-sinistre : → cellule économique,  
→ cellule « entreprises »,  
→ cellule relogement,

- **DTA potentielles d'intervention sur le terrain (liste non exhaustive, non obligatoire, conçue comme une « boîte à outils », à définir sur place en liaison avec les maires et les services concernés, en fonction de la situation rencontrée)**

| <b>DTA</b>  | <b>SP</b> | <b>Inter-services</b> |
|---|-----------|-----------------------|
| Dégager les automobilistes piégés dans leur voiture   | X         |                       |
| Dégager les routes  | X         | X                     |
| Faire des reconnaissances dans les zones isolées  | X         |                       |
| Créer une cellule « entreprises » en Mairie   |           | X                     |
| Dissuader le transit des populations (au moins dans la journée)                               |           | X                     |
| Diffuser l'alerte par EMA   | X         | X                     |
| Délimiter les zones exposées aux risques en tenant compte de leur nature et de leur intensité |           | X                     |

### Annexe 5 – fiche renseignements interventions multiples

Fiche d'intervention du CIS de : .....

Type d'engin : ..... N° INTER : .....

Date et heure début d'inter : .....Fin : .....

|          | Grade | Nom | Prénom |
|----------|-------|-----|--------|
| CDA      |       |     |        |
| COND     |       |     |        |
| EQUIPIER |       |     |        |

Intervention chez : Monsieur                  Madame                  Mademoiselle

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Etage : .....CP : ..... Ville : .....

Cause : Inondation VP – Inondation de locaux - Chute de matériaux –  
Pollution – Glissement de terrain – Eboulement de construction

Actions : Reconnaissance - Assèchement - Epuisement - Balisage –  
Mise en sécurité – Dégagement – Protection – Déblaiement - Bâchage

**Dégâts SP : Porte – Fenêtre – Tuiles – Autre (précisez) : .....**

**Commentaire :** .....

.....

.....

